



PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires

Service de l'Eau,
de l'Environnement
et de la Forêt

Bureau Politique et Police
de l'Eau

N° Référence : RF/EM N° **037**

Vos références :

Pièces jointes :

Affaire suivie par : **Raymond FATOUX**

raymond.fatoux@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 60 36 52 92 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement : prélèvement d'eau pour irrigation

Dossier n° **60-2015-00099**

Lettre d'accord avant échéance

Beauvais, le 21 janvier 2016

SCEA du Plessis Châtelain

Le Plessis-Châtelain

60 800 ROCQUEMONT

Monsieur,

Vous avez déposé le 9 novembre 2015 un dossier de déclaration concernant :
**un prélèvement d'eau souterraine pour irrigation sur la commune de Béthisy-saint-
Martin**

dossier enregistré sous le numéro : **60-2015-00099**

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Une copie du récépissé et de ce courrier seront affichés à la mairie de la commune où doit être réalisée l'opération pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site Internet Départemental de l'Etat durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable de la Cellule
Police de l'Eau

Thomas LANDORIQUE